

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 96 (1945)
Heft: 5-6

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

couvrait que $\frac{3}{4}$ de nos besoins. Après la guerre, les besoins en bois du monde entier seront de beaucoup plus grands qu'avant la guerre; par contre, la production du bois sera, en partie par la destruction des forêts, en partie par les surexploitations, de beaucoup plus petite. Nous ne pouvons donc pas admettre que notre déficit en matière ligneuse pourra être couvert par les importations.

Les autorités compétentes ont, depuis le commencement des hostilités, demandé à la forêt de lourds sacrifices. Les propriétaires de forêts ont, dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire tant que la main-d'œuvre et les chevaux étaient disponibles, fait tout leur possible pour remplir ces exigences. Ils l'ont fait dans l'intérêt de notre approvisionnement national et ce, malgré que les prix excessivement bas ne leur ont point permis de retirer un rendement financier satisfaisant. Les propriétaires forestiers, le personnel forestier et les ouvriers sont actuellement occupés à livrer du bois en quantités aussi grandes que possible. Qui connaît la situation véritable sait qu'il est pratiquement impossible d'augmenter encore les livraisons de bois exigées actuellement de la forêt. Ofcs.

CHRONIQUE

Confédération

La commission de surveillance de l'Institut fédéral de recherches forestière a été élue par le Conseil fédéral, dernièrement, pour la période 1945 à 1947. Elle comprend les membres suivants : MM. *Fritz Stoeckle*, inspecteur forestier cantonal à Liestal, *F. Grivaz*, inspecteur forestier cantonal à Lausanne, *E. Hitz*, inspecteur forestier d'arrondissement à Schaffhouse, *H. Grossmann*, inspecteur forestier cantonal à Zurich et *J. Jungo*, inspecteur forestier cantonal à Fribourg.

Inspection générale des forêts. Dans sa séance du 13 février dernier, le Conseil fédéral a promu au titre d'inspecteur forestier fédéral MM. *Jakob Keller*, de Glattfelden, et *Peter Sartorius*, de Bâle, ci-devant ingénieurs forestiers de 1^{re} classe. A la suite de ces promotions, le nombre des inspecteurs à l'Inspection fédérale des forêts a augmenté de quatre à six.

Institut fédéral de recherches forestières. Monsieur le Dr *Fritz Fischer*, né en 1914, ci-devant inspecteur forestier de la ville de Schaffhouse, vient d'être nommé en qualité d'ingénieur forestier à l'Institut fédéral de recherches forestières. Il aura à s'occuper surtout de questions concernant la fourniture de graines forestières de bonne provenance.

Cantons

Schaffhouse. M. C. Bär a abandonné la direction générale (leitender Forstmeister) de l'administration des forêts du canton, mais il conserve celle de l'arrondissement forestier du Randen. C'est l'inspecteur forestier d'arrondissement A. Uehlinger qui lui succède en qualité de « leitender Forstmeister ».

Neuchâtel. *Extraits du rapport du service forestier sur l'exercice 1944. — Législation.* Toute l'activité forestière a été concentrée sur l'approvisionnement du pays en bois de toutes catégories. Le 15 septembre 1944, le Conseil d'Etat a pris un arrêté concernant la constitution des fonds de réserve forestiers prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 18 novembre 1941. Cette mesure obligatoire a pour but de mettre en réserve une partie des suppléments de recettes actuels, de façon à compenser ultérieurement les diminutions de rendement des forêts publiques, diminution inévitable lorsque sera passée la période actuelle de surexploitation.

Effectif du personnel forestier subalterne. A la fin de 1944, cet effectif était le suivant:

Préposé	1
Préposés-gardes cantonaux	3
Gardes cantonaux	6
Préposés-gardes mixtes	2
Gardes mixtes	5
Préposé-garde communal	1
Gardes communaux	39

57 dont 3 non brevetés.

Exploitations. Pour l'ensemble des forêts publiques, les exploitations, durant les 6 dernières années, ont varié comme suit:

en 1939	96.715 m ³ , soit par ha.	6,76 m ³
» 1940	103.199 » » »	7,21 »
» 1941	121.368 » » »	8,48 »
» 1942	118.146 » » »	8,25 »
» 1943	120.155 » » »	8,26 »
» 1944	104.045 » » »	7,15 »

Dans les forêts particulières, elles se sont élevées, en 1944, approximativement, à 58.129 m³ (en 1943 : 61.264 m³).

Les volumes exploités au total, en 1945, se répartissaient comme suit entre les trois catégories de bois façonnés :

Bois de feu	92.248 m ³
Bois de râperie	13.250 »
Bois de service	70.810 »
Total	<u>176.308 m³</u>

Ce volume comprend les quantités de bois de feu et de bois de service réservées au propre usage des propriétaires.

En ce qui concerne les contingents imposés : bois de râperie, grumes pour traverses de chemins de fer, bois de mine, poteaux, bois carburant brut, bois pour les usines à gaz, pour l'armée, pour les cantons déficitaires, pour les entreprises de transport et pour certaines entreprises industrielles, ils furent livrés sinon totalement, en tout cas dans une large mesure et les soldes reportés à nouveau sont peu importants.

Protection. Une conséquence des étés secs des années dernières fut le dépérissement, en certains endroits catastrophique, des sapins blancs déjà anémiés par les attaques du gui, et qui devinrent une proie facile pour celles du bostryche curvidenté. Ces faits furent enregistrés dans les arrondissements de la région basse du canton.

Recettes des forêts cantonales. Le budget de 1944 prévoyait un produit net de 200.000 fr. En réalité, il fut de 333.360 fr.; ce dépassement est dû aux surexploitations imposées.

Fonds cantonal des excédents forestiers. Au 1^{er} janvier 1944, ce fonds disposait d'une somme de 605.612 fr.; à la fin de l'année, son montant était de 715.920 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Annales de l'Institut fédéral de recherches forestières.

Tome XXIII. 2^{me} cahier. Beer et Cie. Zurich 1944. Prix: 12.— fr.

Il est très intéressant de constater combien, de plus en plus et de tous les côtés, on s'intéresse chez nous au chêne et aux chênaies. Cette essence, qui forma longtemps le fond de nombre de nos forêts de plaine, tend ainsi à regagner le terrain perdu; en théorie tout au moins, car, si l'on possède maintenant les bases théoriques de cette culture, il reste encore à les mettre en pratique.

Le premier cahier du tome XXIII des «Annales» contenait une étude pédologique et sociologique de nos forêts de feuillus et, spécialement, de nos chênaies. Le second cahier du même volume, qui vient de sortir de presse, comprend deux travaux se rapportant à cette même essence, l'un du directeur de l'Institut de recherches, l'autre de l'ingénieur forestier Fr. Fischer. La troisième étude que contient ce cahier est de M. le professeur H. Knuchel, et traite des rapports existant entre le poids spécifique du bois et son retrait par le séchage.

H. Burger: Création artificielle de peuplements de chêne.

Ce travail, présenté d'autre part en conférence, a déjà donné lieu à un résumé publié dans les cahiers 1 et 2 de 1945 du «Journal.» Nous y renvoyons donc nos lecteurs, qui y trouveront tout ce qui concerne la récolte et la conservation des glands, les semis en pépinière et en forêt, les planta-